

## VOTRE PORTE D'ENTRÉE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

### POLITIQUE QUÉBÉCOISE DU TRANSPORT COLLECTIF - QUÉBEC ANNONCE LA MISE EN OEUVRE DE 7 PROGRAMMES D'AIDE ASSORTIS D'INVESTISSEMENTS DE 4,5 G\$ SUR 5 ANS

QUÉBEC, le 28 fév. /CNW Telbec/ - La ministre des Transports et ministre responsable de la région de la Mauricie, Mme Julie Boulet, et la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Mme Line Beauchamp, ont annoncé aujourd'hui la mise en oeuvre complète de la Politique québécoise du transport collectif avec le déploiement de 7 programmes d'aide qui généreront des investissements sans précédent dans l'histoire du Québec. Cette politique, rétroactive au 1er janvier 2007, sera en vigueur pour une durée de cinq années.

«La mise en oeuvre de la Politique québécoise représente un élément majeur de la vision de notre gouvernement en matière de développement durable. Cette politique contribuera à offrir aux Québécois des solutions de rechange viables aux déplacements avec une voiture en solo. Déjà, les différentes sociétés de transport partout au Québec ont répondu positivement à l'appel d'amélioration du service de 16 % institué par la politique, et je suis confiante qu'en 2012 nous aurons dépassé cet objectif», a souligné la ministre Julie Boulet.

En incluant la contribution de 411 M\$ provenant du gouvernement fédéral, l'ensemble des interventions du ministère des Transports dans le financement du transport collectif totalisera près de 4,5 G\$, au cours des 5 années de mise en oeuvre de la Politique québécoise du transport collectif, dont 1 G\$ en 2008-2009. «Pour illustrer l'importance de ces interventions, je rappellerai qu'au début des années 2000 elles se situaient à 238 M\$. Elles ont atteint quelque 500 M\$ en 2005. Aujourd'hui, nous doublons cette somme!», a ajouté Mme Boulet.

La Politique québécoise du transport collectif, rendue publique en juin 2006, est une composante majeure du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques. «L'annonce d'aujourd'hui permet, entre autres, la mise en oeuvre de mesures de notre plan qui vont favoriser des modes de transport alternatifs à l'automobile et assurer l'amélioration de l'efficacité énergétique dans le transport routier des personnes. Ainsi, le gouvernement du Québec entend, par exemple, soutenir des initiatives telles que les déplacements à pied ou à vélo ou encore aider les titulaires de permis de propriétaires de taxis et les entreprises d'autopartage pour l'achat d'un véhicule hybride», a déclaré Mme Beauchamp.

Les 7 programmes d'aide en transport collectif sont les suivants :

<<

- le Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services en transport en commun;
- le Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional;
- le Programme de subventions à l'adaptation des taxis et des autocars interurbains pour le transport des personnes se déplaçant en fauteuil roulant;
- le Programme d'aide gouvernementale aux modes de transport alternatifs à l'automobile;
- le Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration de l'efficacité énergétique dans le transport routier des personnes;
- le Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes;
- le Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL).

>>

Ces programmes d'aide s'adressent à une clientèle variée, dont les organismes de transport en commun, le milieu municipal, les entreprises privées de transport par autobus, d'autopartage et de taxi, ainsi que les employeurs.

En plus de contribuer aux objectifs de diminution des émissions de GES, le déploiement de certains de ces programmes permettra d'assurer le maintien, voire le développement des actifs en transport en commun. «Le transport collectif compte sur des actifs de 16 G\$, dont 12 G\$ uniquement pour le métro

de Montréal. Comme pour le réseau routier, ces actifs sont vieillissants et les coûts pour les maintenir en bon état seront importants au cours des prochaines années. Avec les programmes d'aide destinés au financement des immobilisations, nous relèverons ce défi tout en améliorant le service», a conclu la ministre des Transports.

-30-

---

[Autres communiqués diffusés par cet organisme](#)

[Envoyez ce communiqué à une adresse électronique](#)



Québec 

© [Gouvernement du Québec, 2007](#)